

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 novembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 13 novembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Laurent GOBET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Jean DUBUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick CHAPUIS
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Marc RETY
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	M. Didier RELOT
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Frédéric GOULIER
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Lionel SANCHEZ	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Denis HAMEAU	M. Patrick AUDARD	M. Cyril GAUCHER
M. Nicolas BOURNY	M. Léo LACHAMBRE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Caroline EVE-VERAN.

Membres absents :

M. Patrick BAUDEMONT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
	Mme Claire TOMASELLI pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Georges MEZUI pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Olivier MULLER pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Nicolas SCHOUTITH pouvoir à M. Lionel SANCHEZ
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Catherine PAGEAUX
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par Mme Caroline EVE-VERAN

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Aide exceptionnelle à la métropole Nice-Côte d'Azur pour soutenir les victimes de la tempête Alex

Début octobre, la tempête Alex s'abattait sur la région Provence Alpes Côte d'Azur provoquant des pluies torrentielles et des crues « hors normes » qui ont ravagé les Alpes Maritimes et notamment l'arrière-pays niçois. Le bilan est dramatique pour de nombreux habitants des trois vallées concernées. Au-delà des lourdes pertes humaines, les destructions sont importantes : des dizaines de maisons ont été emportées par les flots et beaucoup d'autres sont en péril, des routes ont été coupées et resteront impraticables pendant de longues semaines, de nombreux réseaux (eau – électricité – télécommunication) sont hors service.

La métropole Nice-Côte d'Azur a très vite déployé un plan d'urgence pour venir en aide aux familles sinistrées, notamment pour permettre l'acheminement de denrées alimentaires, de biens de première nécessité ainsi que des équipements de premier secours identifiés comme nécessaires. Elle fait appel à la solidarité de tous pour contribuer au Fonds d'urgence mis en place au profit des populations des communes sinistrées.

Dijon Métropole est solidaire et souhaite s'associer au soutien à destination des populations touchées par cette catastrophe.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la métropole Nice-Côte d'Azur qui répartira les fonds en direction des victimes et des familles des victimes.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'attribuer** une aide exceptionnelle de 5 000 € à la métropole Nice-Côte d'Azur pour soutenir les victimes de la tempête Alex dont le versement interviendra en totalité dès que la délibération sera devenue exécutoire ;
- **de dire** que le crédit sera prélevé sur le budget de l'exercice en cours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0